



Régularisation de charge locatives

Par **Vicmar**, le **07/03/2013** à **17:57**

Bonjour, je quitte mon logement et mon propriétaire m'annonce que je lui dois 3 ans et demie de régularisation de charges qui se monte à 1980 euros + 700 euros taxes d'ordures ménagères. Il m'a dit tout de suite qu'il imputerait ça sur ma caution qui est de 800 euros et que le reste je dois lui régler rapidement. En l'absence de justificatifs pendant toute la durée de mon bail je lui ai dit mon étonnement il m'a répondu qu'il avait oublié. De plus après avoir demandé mes quittances que je n'avais eu (un oubli encore....) j'ai réussi à avoir simplement la dernière année. Que puis-je faire aidez-moi svp???

Par **cocotte1003**, le **07/03/2013** à **19:47**

Bonjour, vous envoyez une LRAR à votre bailleur pour lui demander de vous fournir les justificatifs des sommes qu'il vous réclame. Effectivement il peut revenir jusqu'à 5 ans en arrière à moins que vous n'ayez la preuve de lui avoir réclamé les régularisations annuelles, cordialement